

L'an deux-mille-vingt-trois, le 26 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, M. Thierry SOYER, Monsieur Aurélien THABUTEAU, Madame Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Monsieur Vincent CERISIER.

Étaient excusés : M. Alexandre CHABAUTY, Mme Caroline DHYEVRE, Monsieur Christophe LEFOULON.

Étaient absents :

Procurations : M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT ; M. Christophe LEFOULON donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention DSIL 2023 – Réhabilitation de l'église**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous pouvons demander une subvention DSIL pour l'année 2023.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût total des travaux	1 729 384,38 €	DSIL (23 %)	400 000,00 €
		DRAC (23 %)	400 000,00 €
		Département – ACTIV 4 (6 %)	100 000,00 €
		Région (23 %)	400 000,00 €
		Autofinancement (20 %)	429 384,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 384,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 729 384,38 €</b>

Fait à ANTIGNY, le 31 janvier 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20230126-26012023\_2-DE Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82  
Reçu le 01/02/2023 [mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)